

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/04/59

Objet : 59 - VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie – Avenant 1/DC4

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL

Décide

- De donner son accord à la signature de l'avenant 2 du marché n° VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie avec l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL, domiciliée au 1 Route de la Vallée de l'Odon, Tournay-sur-Odon, 14310 Val d'Arry.

Le présent avenant est rendu nécessaire suite aux contraintes techniques rencontrées sur le chantier. Le montant de la modification est de 713.84 € HT selon le devis 128.25 du 17/03/2025.

Le montant de l'avenant n°2 est reparti comme suit :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Commune de Vire Normandie	1 038.84 €	207.77 €	1 246.61 €
Département du Calvados	- 325.00 €	-65.00 €	-390.00 €

Fait à Vire Normandie, le 3 avril 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250411-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2025/04/59 du 3 avril 2025

